



DCM DU 6 JUILLET 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.166

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 6 juillet** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

**Date de convocation** : 30 juin 2023 - **Date d'affichage** : 12 juillet 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**25 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÜN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL et Anne-Laure OULED-SGHÄÏER.

**4 excusés** : Monsieur Jonathan RAULT et Mesdames Maëva AMELOT, Julie AUBAUD et Rozenn PIEL.

**3 pouvoirs** : M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES) et Mme Rozenn PIEL (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES

## ADHÉSION A L'ASSOCIATION « EMPREINTES CITOYENNES »

VU le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L.1111-2 ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal réuni le 19 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'association « Empreintes Citoyennes », association d'intérêt général loi 1901, créée en 2014 sous l'égide de la présidence de la République, soutient les collectivités dans leurs démarches citoyennes afin de favoriser l'autonomie des territoires pour développer une culture citoyenne ;

CONSIDÉRANT que l'association propose un ensemble d'outils et des méthodes éprouvées, accessibles après adhésion de la Commune à l'association ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de développer une démarche de citoyenneté en cohérence avec les politiques publiques menées et en lien avec ses habitants ;

Madame Lydia Méret, Adjointe au Maire déléguée à la Citoyenneté, rappelle que la ville de Liffré s'inscrit dans la volonté de devenir « Villages et Villes citoyennes », label national et outil de reconnaissance, de valorisation et d'amélioration des collectivités qui mènent des démarches en faveur de la citoyenneté.

La ville de Liffré souhaite se doter d'une stratégie de développement de la citoyenneté afin de favoriser la participation citoyenne sur son territoire. Véritable politique publique, la citoyenneté doit notamment être un thème de coopération entre les acteurs locaux.

L'association « Empreinte Citoyennes », association d'intérêt général loi 1901, créée en 2014 sous l'égide de la Présidence de la République, a pour mission d'accompagner les acteurs locaux dans cette démarche :

- Sensibiliser et éduquer en proposant l'animation de la culture citoyenne par l'apprentissage citoyen (son rôle, ses droits, ses devoirs) et son engagement et implication ;
- Inspirer et accompagner la compétence citoyenneté en formant les élus et agents, en développant la participation citoyenne dans le processus de décision par la mise en place d'un plan d'actions ;
- Partager et valoriser les expériences des collectivités par un réseau animé et en constante évolution.

L'association propose les outils et méthodes d'une démarche éprouvée depuis 2014, et qui s'adaptent au contexte local (situation, antériorité, démarches engagées...).

Afin de bénéficier de cet accompagnement, candidater au label « Villages et Villes Citoyennes », et affirmer l'engagement de la collectivité en faveur de la citoyenneté, il vous est proposé d'adhérer à l'association « Empreintes Citoyennes ».

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre), établie selon la strate de population de la Commune. Pour Liffré, le montant de l'adhésion pour l'année 2023 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023) s'élève à 400 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADHÈRE** à l'association « Empreintes Citoyennes » ;
- **SOLLICITE** l'obtention du label « Villages et Villes Citoyennes » auprès de ladite l'association ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ